

FORMULAIRE D'INSCRIPTION « VIDE TA CHAMBRE BAULOISE »



CIVILITE : NOM : Prénom :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

☐ Je déclare avoir pris connaissance du règlement et je m'engage à le respecter.

☐ Je joins ma carte d'identité valide recto-verso.

	Nombre	Prix par unité	TOTAL
Emplacement entre la scène et les gradins avec le pack 1 table + 2 chaises		8 €	=

☐ Carte bancaire

☐ Espèces

☐ Chèque à l'ordre de « ASSOCIATION MJC »

Les exposants ne sont pas autorisés à apporter leur propre table, afin d'éviter tout encombrement dans l'installation.

.....

Autorisation Parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e) :

Autorise mon enfant

à exposer, à vendre et être photographié dans le cadre du « VIDE TA CHAMBRE BAULOISE » du 20 avril 2025 au sein du Parc des Dryades à La Baule-Escoublac.

Le :

Signature :

Cette fiche est à transmettre sur le site de l'ASSOCIATION MJC - PLACE DES SALINES, 44500 LA BAULE-ESCOUBLAC en main propre.

La MJC et la Mairie de La Baule collectent vos données afin pour les inscriptions à la manifestation « Vide ta chambre Bauloise » du 20 avril 2025. La base légale du traitement est l'intérêt légitime. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : La MJC et la Direction de la démocratie participative, relations citoyennes et vie associative. Elles sont conservées pendant 1 an. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique : dpo.labaule@cap-atlantique.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la C

Règlement du « VIDE TA CHAMBRE BAULOISE » du 20 avril 2025

Parc des Dryades dans le cadre de la manifestation « LA BAULE EN FLEUR »

Article 1. L'Association la « MJC » de La Baule-Escoublac organise l'événement « Vide ta chambre Bauloise » en partenariat avec le Conseil municipal des jeunes de la Ville de La Baule-Escoublac. Cette animation est exclusivement destinée aux particuliers.

Les recettes de cette manifestation pour les emplacements et matériels permettront de financer des projets éducatifs, culturels, créatifs pour « l'Espace Ado de la MJC. » et en lien avec les instances citoyennes du CMJ et CJA de la Ville de La Baule-Escoublac.

Article 2. Le vide ta chambre Bauloise aura lieu le dimanche 20 avril 2025 au Parc des Dryades à La Baule-Escoublac dans le cadre de la manifestation de la Ville de La Baule-Escoublac « La Baule en fleur ».

Les horaires sont les suivants : l'installation s'effectuera pour les exposants de 13h à 14h et la vente de 14h à 18h – La période de rangement sera de 18h à 19h.

Présence de **30** stands au total pour le « VIDE TA CHAMBRE BAULOISE » du 20 avril 2025.

L'emplacement des stands et le pack de matériels sont payants. Le pack contient un emplacement entre la scène et les gradins avec du matériel (1 table et deux chaises) sera soumis au tarif de 8€.

Précisions : L'emplacement avec pack comprend obligatoirement une table de 2,20 m x 70 m avec 2 chaises. L'inscription est validée à la réception du dossier complet. :

- Formulaire d'inscription dûment remplie.
- La photocopie de la pièce d'identité recto verso.
- L'autorisation parentale pour les enfants mineurs
- Le paiement de l'emplacement et son pack de matériel
- La signature dudit règlement en vigueur

Les dossiers sont à déposer avant le 30 mars 2025 directement sur le site de **L'ASSOCIATION MJC - PLACE DES SALINES, 44500 LA BAULE-ESCOUBLAC lors des permanences** qui sont organisées au sein de la MJC place des Salines les lundis 10, 17 et 24 mars de 17h30 à 19h ainsi que les mercredis après-midi 12, 19 et 26 mars de 14h30 à 18h. Toute réservation sera notifiée dans un registre tenu par la MJC à la disposition des services de contrôle éventuel. Attention, les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. Les emplacements seront attribués par les organisateurs.

Article 3. Tout emplacement réservé est dû. Votre paiement d'inscription sera encaissé après le 30/03/2025. En cas d'annulation de l'événement, vos règlements vous seront restitués dans les 15 jours intégralement à la MJC.

Article 4. Chaque exposant s'engage à respecter les horaires d'installation et de rangement, à rendre son emplacement propre et à emporter avec lui ses invendus et ce uniquement à partir de 18h. Merci de bien s'assurer de nettoyer les abords du stand, maintenir l'environnement commun en état de propreté et bien faire le tri des déchets, plier les cartons et les stocker à part. Les matériels mis à disposition de chaque exposant seront à être rendus dans leur état initial. **En cas de dégradation du matériel prêté, une facturation sera adressée à l'exposant par la Ville de La Baule-Escoublac.**

Article 5. Les particuliers ne peuvent vendre que des objets personnels et usagers, comme le rappelle la circulaire du 12 août 1987 relative à la lutte contre les pratiques commerciales. Le matériel exposé doit être conforme à l'esprit de la manifestation. Sont acceptés, le petit mobilier, les objets de décoration, les jeux et jouets, les peluches, vélos et trottinettes enfants, articles de sport, les livres d'enfants, les CD et DVD, les jeux de plein air, les consoles et jeux vidéo, le matériel de puériculture et les vêtements de 0 à 18 ans. Tous les articles présentés seront propres et en bon état de fonctionnement. Pour les jeux fonctionnant à pile, il est conseillé de détenir des piles qui permettront à l'acheteur de vérifier le bon état de marche. Le matériel exposé reste sous la responsabilité de l'exposant. Tout litige avec un acheteur sera réglé par l'exposant qui s'efforcera de trouver un arrangement amiable. Les objets et autres exposés sur les stands demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. La Ville et l'association la MJC ne pourront en aucun cas être tenues pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou détériorations.

Article 6. Par signature du présent règlement, l'exposant déclare sur l'honneur ne pas être un professionnel de la vente d'objets neufs et/ou d'occasion, et ne vendre que du matériel lui appartenant. L'exposant déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à plus d'une autre vente de même nature dans l'année-ci (article L310-2 du Code du commerce). En cas de contrôle de la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, la MJC et la Ville de La Baule-Escoublac déclinent toute responsabilité vis-à-vis des exposants qui ne respectent pas la réglementation en vigueur.

Article 7. Ne peuvent être vendeurs que des personnes majeures. Les enfants mineurs doivent présenter une autorisation parentale signée et restent sous la responsabilité d'un des parents qui devra être présent durant toute la durée de l'événement (y compris pendant l'installation et le remballage).

Article 8. Chaque exposant doit être titulaire d'un contrat d'assurance en « Responsabilité Civile », qui couvre tous les dégâts occasionnés par son activité et par son matériel ainsi que les dommages matériels, immatériels et corporels ainsi que le recours des voisins et des tiers.

Article 9. S'agissant d'une manifestation tournée vers l'enfant, nous comptons sur chacun pour qu'elle se déroule dans un bon état d'esprit et dans la convivialité.

Article 10. Tout exposant ne respectant pas le présent règlement sera prié de quitter les lieux de la manifestation.

Pour plus d'info, visitez le site de la MJC : <https://mjclabaule.fr/> et celui de La Baule-Escoublac : <https://www.labaule.fr/>

L'exposant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

Date :

Lu et approuvé (manuscrit)

Nom :

Signature

Prénom :